

2015-12-23
35569152 (R)
14:35

ARRÊTÉ N° 321

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET PORTANT SUR LA
FERMETURE ET LA CESSION DES INTÉRÊTS D'UNE SECTION D'UNE RUE
PUBLIQUE (RUE FOULEM)**

Un arrêté municipal de la ville de Caraquet pour barrer et/ou fermer en permanence une section de la rue Foulem, située entre le 12 et le 14 rue du Voilier, tel qu'indiqué à l'annexe A, à Caraquet, comté de Gloucester et province du Nouveau-Brunswick.

Le présent arrêté est adopté par le conseil municipal en vertu des pouvoirs conférés par l'article 187 de la Loi sur les municipalités, L.R.N.-B. 1973, c. M-22 et ses modifications.

QU'IL SOIT ADOPTÉ par le Conseil de la ville de Caraquet ce qui suit :

1. Conformément à l'article 187 de la Loi sur les municipalités précitée et ses modifications, que la section de la rue publique publique décrite à l'annexe A et située entre le 12 et le 14 rue du Voilier, est par la présente barrée et/ou fermée en permanence en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.
2. Le service des travaux publics de la municipalité de Caraquet peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions du présent arrêté.

Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): 16 NOVEMBRE 2015

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 16 NOVEMBRE 2015

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: 7 DÉCEMBRE 2015

TROISIÈME LECTURE (par son titre): 7 DÉCEMBRE 2015
et adoption


Kevin J. Haché, maire


Julie Jacob, secrétaire municipale

I certify that this instrument
is registered or filed
Gloucester
County Registry Office,
New Brunswick

L'instrument que cet instrument est
déposé au bureau
du registre de la comté de
Gloucester

23 dec. 2015 14:35 35569152
date/date time/heure number/numéro
Shy Comeau
Registrar-Conservateur

ANNEXE A

